



Procès verbal du Conseil Communautaire du 2 Avril 2015

Le 2 Avril 2015, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Saint Martin de Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier BAZINET, à la suite de la convocation adressée le 23 Mars 2015.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire : 62

Nombre de membres titulaires présents : 48

Nombre de membres suppléants présents : 3

Nombre d'absents : 4

Procurations: 7

Jean-Pierre CHAUMETTE absent à partir de 19h40 (délibération n°2015/64 et les 3 suivantes) donne procuration à Jean-Marcel BEAU

Secrétaire de séance : **Mauricette LEMAZAVA**

Monsieur le Maire ST Martin de Ribérac souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires. Il informe l'assemblée de la menace qui qu'il y a un risque de fermeture d'une classe du RPI de St Martin.

1 - Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 16 février 2015 :

Le Procès -Verbal est adopté à l'unanimité

2- Informations

- Jean-Pierre JUGIE rend compte de l'analyse des 8 offres du PLUI

- Mise en place du service de l'Autorisation du Droit des Sols, :possibilité de mutualiser avec les Communautés de Communes du pays Thibérien et Dronne et Belle

Modification de l'ordre du jour :

Il est proposé de compléter l'ordre du jour par le projet de délibération relatif à la modification du temps de travail d'un agent pour régulariser la situation

Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

1-CREATION DE LA REGIE DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL

Rapporteur : Didier BAZINET

Pour permettre l'encaissement des activités « payantes » (cours de français, spectacles, sorties...) proposées par le Centre social et culturel du Pays Ribéracois, il est nécessaire de créer une régie de recettes.

Adopté à l'unanimité

2-AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER AVEC LA SOCIETE MORISSET UN CREDIT BAIL

Rapporteur : Didier BAZINET

Le 31 juillet 2007, la Communauté de Communes du Verteillacois a consenti un crédit-bail à la société Morisset immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Périgueux.

Pour des raisons liées à son activité la société Morisset a souhaité prolonger la durée du bail et réduire en conséquence le loyer mensuel acquitté. Cette demande est soumise à l'approbation des conseillers communautaires et fera l'objet d'un nouveau crédit-bail entre la société précitée et la Communauté de Communes du Pays Ribéracois.

L'immeuble, objet des présentes, est destiné à une activité de plomberie et zinguerie, d'installation et maintenance de chauffage sanitaire, de travaux de toiture et de vente d'électro-ménager, de travaux de fumisterie, la pose et l'entretien de climatisation, la réalisation d'assainissement, la pose et l'entretien d'adoucisseur d'eau, et toutes activités commerciales s'y rapportant. Le bien, ci-dessous désigné, appartenait à la Communauté de Communes du Verteillacois.

Il s'agit d'un bâtiment à usage de fabrication industrielle sis lieudit "Au Pontis Sud Est", figurant au cadastre sous les relations suivantes :

Section	N°	Lieudit ou voie	Nature	Contenance		
				Ha	A	ca
AA	24	au Pontis sud est		00	19	35
Total				00	19	35

Il est proposé de résilier purement et simplement et sans effet le crédit-bail en date du 31/07/2007 et ayant effet jusqu'au 31 juillet 2017 et d'autoriser le Président de signer le nouveau bail pour une durée de quatre années entières et consécutives et huit mois, à compter du 30 Avril 2015.

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel hors taxes de 786,16 €. Soit un loyer annuel de 9 433,92 € TTC.

*Tiery Décima demande si un emprunt est adossé au crédit- bail.
Didier Bazinet précise qu'il n'y a pas de crédit à rembourser en face*

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

3-CREATION DE POSTE

Rapporteur : Jeannik NADAL

Dans le cadre de la mise en place du service d'autorisation du droit du sol qui sera opérationnel au 1^{er} juillet 2015, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif Principal 1^o classe à 35 h.

Adopté à l'unanimité

4-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Jeannik NADAL

Afin de prendre en compte les modifications approuvées par le Comité Technique de la CCPR, en date du 10 mars 2015 et afin de tenir à jour notre tableau des effectifs, il est proposé :

- la suppression d'un poste d'attaché en CDI de 26 heures
- la suppression d'un poste d'adjoint technique 2^o classe à 12H50.

Adopté à l'unanimité

5-REGLEMENT DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Rapporteur : Jeannik NADAL

Le règlement intérieur du CHSCT a recueilli un avis favorable de la première réunion du CHSCT de la CCPR, le 3 Mars 2015 et il appartient au conseil communautaire de se prononcer à son tour.

Adopté à l'unanimité

DEVELOPPEMENT CULTUREL

6-DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET « LIRE LARIGOT »

Rapporteur : Daniel VILLEDARY

La fête du Livre Jeunesse « Lire-Larigot » connaîtra en juin 2015 sa quatrième édition. Elle se déroulera du Jeudi 18 au samedi 20 juin 2015 à Verteillac.

Les éditions précédentes de Lire-Larigot ne se déroulaient que sur deux jours (le vendredi pour les écoles et le samedi pour le public).

Elle a pour objectif premier la promotion de la littérature jeunesse à travers une thématique définie. Le fil rouge cette année sera : « **Lire et s'amuser** ».

Le budget de « LIRE-LARIGOT » 2015 est de :

RECETTES		DEPENSES	
Autofinancement Communauté de Communes du Pays Ribéraçois	4302€	Poste Animation	8577€
Subvention BDP	4062€	Poste Hébergement	895€
Subvention Conseil Régional d'Aquitaine	5000€	Poste Déplacement	2192€
Subvention CAF	600€	Poste Réception	1650€
		Poste Communication	650€
TOTAL RECETTES : 13 964€		TOTAL DEPENSES : 13 964€	

Il est demandé au conseil communautaire d'adopter le plan de financement de cette opération et d'autoriser le Président à solliciter les subventions mentionnées auprès du CG 24 (Bibliothèque Départementale de Prêt), du Conseil Régional d'Aquitaine et de la CAF 24.

Daniel VILLEDARY informe que le budget a été revu à la baisse

Didier Bazinet répondant à une question, précise que le poste animation correspond aux auteurs qui vont faire des animations et que la subvention du Conseil Régional d'Aquitaine n'est pas encore validée

Adopté à l'unanimité

FINANCES

Rapporteur de l'ensemble des délibérations : Jean-Marcel BEAU

7- ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNALE

Le Conseil Communautaire,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1e) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2e) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3e) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

8- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNALE

Didier BAZINET quitte la salle, la présidence de séance est assurée par Jean-Marcel BEAU

La présentation de notre compte administratif peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	246 234.95	248 485.95			246 234.95	248 485.95
TOTAUX	246 234.95	248 485.95			246 234.95	248 485.95
Résultats de clôture		2 251.00				2 251.00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	246 234.95	248 485.95			246 234.95	248 485.95
RESULTATS DEFINITIFS		2 251.00				2 251.00

Cette présentation étant faite, je vous propose mes chers collègues :

- De constater aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

9- AFFECTATION DU RESULTAT CONCERNANT LE BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME

Il est donc proposé de reprendre ces résultats au budget primitif 2015 du budget annexe de l'Office de Tourisme de la CCPR de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-Compte 002 résultat de fonctionnement excédentaire reporté : 2 251.00 €

Adopté à l'unanimité

10- ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET ANNEXE DU SPANC

Le Conseil Communautaire,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1e) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2e) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3e) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

11- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU SPANC

Didier BAZINET quitte la salle, la présidence de séance est assurée par Jean-Marcel BEAU

La présentation de notre compte administratif peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		12 266.24		11 988.03		24 254.27
Opérations de l'exercice	164 858.35	172 714.13	4 167.84	3 812.90	169 026.19	176 527.03
TOTAUX	164 858.35	184 980.37	4 167.84	15 800.93	169 026.19	200 781.30
Résultats de clôture		20 122.02		11 633.09		31 755.11
Restes à réaliser			13 000.00		13 000.00	
TOTAUX CUMULES	164 858.35	184 980.37	17 167.84	15 800.93	182 026.19	200 781.30
RESULTATS DEFINITIFS		20 122.02	1 366.91			18 755.11

Cette présentation étant faite, je vous propose mes chers collègues :

- De constater aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

12- AFFECTATION DU RESULTAT CONCERNANT LE BUDGET ANNEXE DU SPANC

Il est donc proposé de reprendre ces résultats au budget primitif 2015 du budget annexe du SPANC de la CCPR de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 résultat d'investissement reporté : 1 366.91 €
 -compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 1 366.91 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-Compte 002 résultat de fonctionnement reporté : 18 755.11 €

Adopté à l'unanimité

13- ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE VILLETTOUREIX

Le Conseil Communautaire,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1e) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2e) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3e) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

14- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAE VILLETTOUREIX

Didier BAZINET quitte la salle, la présidence de séance est assurée par Jean-Marcel BEAU

La présentation de notre compte administratif peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			7 434.96		7 434.96	
Opérations de l'exercice	522 434.96	544 869.92	522 434.96	507 435.08	1 044 869.92	1 052 305.00
TOTAUX	522 434.96	544 869.92	529 869.92	507 435.08	1 052 304.88	1 052 305.00
Résultats de clôture		22 434.96	22 434.84			0.12
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	522 434.96	544 869.92	529 869.92	507 435.08	1 052 304.88	1 052 305.00
RESULTATS DEFINITIFS		22 434.96	22 434.84			0.12

Cette présentation étant faite, je vous propose mes chers collègues :

- De constater aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

15- AFFECTATION DU RESULTAT CONCERNANT LE BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE VILLETUREIX

Il est donc proposé de reprendre ces résultats au budget primitif 2015 du budget annexe de la ZAE de Villeteureix de la CCPR de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 résultat d'investissement reporté :	22 434.84 €
-compte 1068 excédent de fonctionnement affecté :	22 434.84 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-Compte 002 résultat de fonctionnement reporté :	0.12 €
--	--------

Adopté à l'unanimité

16- ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAE PUYMOZAC

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la ZAE Puymozac de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1e) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2e) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3e) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

17- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAE PUYMOZAC

Didier BAZINET quitte la salle, la présidence de séance est assurée par Jean-Marcel BEAU

La présentation de notre compte administratif peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		555.10	8 877.42		8 877.42	555.10
Opérations de l'exercice	8 877.42	8 877.42		17 754.84	8 877.42	26 632.26
TOTAUX	8 877.42	9 432.52	8 877.42	17 754.84	17 754.84	27 187.36
Résultats de clôture		555.10		8 877.42		9 432.52
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	8 877.42	9 432.52	8 877.42	17 754.84	17 754.84	27 187.36
RESULTATS DEFINITIFS		555.10		8 877.42		9 432.52

Cette présentation étant faite, je vous propose mes chers collègues :

- De constater aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

18- AFFECTATION DU RESULTAT CONCERNANT LE BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE PUYMOZAC

Il est donc proposé de reprendre ces résultats au budget primitif 2015 du budget annexe de la ZAE de PUYMOZAC de la CCPR de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 résultat d'investissement excédentaire reporté : 8 877.42 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-Compte 002 résultat de fonctionnement excédentaire reporté : 555.10 €

Adopté à l'unanimité

19- ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe du Lotissement de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1e) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2e) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3e) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

20- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

Didier BAZINET quitte la salle, la présidence de séance est assurée par Jean-Marcel BEAU

La présentation de notre compte administratif peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	4 170.05			43 401.80	4 170.05	43 401.80
Opérations de l'exercice	247 560.23	251 684.20	283 139.15	241 598.20	530 699.38	493 282.40
TOTAUX	251 730.28	251 684.20	283 139.15	285 000.00	534 869.43	536 684.20
Résultats de clôture	46.08			1 860.85		1 814.77
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	251 730.28	251 684.20	283 139.15	285 000.00	534 869.43	536 684.20
RESULTATS DEFINITIFS	46.08			1 860.85		1 814.77

Cette présentation étant faite, je vous propose mes chers collègues :

- De constater aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

21- AFFECTATION DU RESULTAT CONCERNANT LE BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT

Il est donc proposé de reprendre ces résultats au budget primitif 2015 du budget annexe du LOTISSEMENT de la CCPR de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 excédent de fonctionnement reporté : 1 860.85 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-Compte 002 résultat de fonctionnement reporté : 46.08 €

Adopté à l'unanimité

22- ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRE

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe Transports Scolaire de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1e) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire

2e) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;

3e) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

23- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRE

Didier BAZINET quitte la salle, la présidence de séance est assurée par Jean-Marcel BEAU

La présentation de notre compte administratif peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	494.89			28 606.66	494.89	28 606.66
Opérations de l'exercice	2 104.50	2 617.00	20 207.50		22 312.00	2 617.00
TOTAUX	2 599.39	2 617.00	20 207.50	28 606.66	22 806.89	31 223.66
Résultats de clôture		17.61		8 399.16		8 416.77
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	2 599.39	2 617.00	20 207.50	28 606.66	22 806.89	31 223.66
RESULTATS DEFINITIFS		17.61		8 399.16		8 416.77

Cette présentation étant faite, je vous propose mes chers collègues :

- De constater aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

24- ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAE JARISSOU

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de la ZAE Jarissou de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1e) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- 2e) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- 3e) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

25- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAE JARISSOU

Didier BAZINET quitte la salle, la présidence de séance est assurée par Jean-Marcel BEAU

La présentation de notre compte administratif peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	6 274.60		18 924.36		25 198.96	
Opérations de l'exercice	379 485.34	434 476.00	399 046.29	363 655.70	778 531.63	798 131.70
TOTAUX	385 759.94	434 476.00	417 970.65	363 655.70	803 730.59	798 131.70
Résultats de clôture		48 716.06	54 314.95		5 598.89	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	385 759.94	434 476.00	417 970.65	363 655.70	803 730.59	798 131.70
RESULTATS DEFINITIFS		48 716.06	54 314.95		5 598.89	

Cette présentation étant faite, je vous propose mes chers collègues :

- De constater aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

26- AFFECTATION DU RESULTAT CONCERNANT LE BUDGET ANNEXE DU ZAE JARISSOU

Il est donc proposé de reprendre ces résultats au budget primitif 2015 du budget annexe de la ZAE Jarissou de la CCPR de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 résultat d'investissement reporté :	54 314.95 €
-compte 1068 excédent de fonctionnement affecté :	48 716.06 €

Adopté à l'unanimité

27- ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET ANNEXE DE L'UTMV

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe de l'UTMV de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1e) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- 2e) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- 3e) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité

28- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DE L'UTMV

Didier BAZINET quitte la salle, la présidence de séance est assurée par Jean-Marcel BEAU

La présentation de notre compte administratif peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1.58		1 528.50		1 530.08
Opérations de l'exercice	925.00	953.92		925.00	925.00	1 878.92
TOTAUX	925.00	955.50		2 453.50	925.00	3 409.00
Résultats de clôture		30.50		2 453.50		2 484.00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	925.00	955.50		2 453.50	925.00	3 409.00
RESULTATS DEFINITIFS		30.50		2 453.50		2 484.00

Cette présentation étant faite, je vous propose mes chers collègues :

- De constater aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

29- AFFECTATION DU RESULTAT CONCERNANT LE BUDGET ANNEXE DE L'UTMV

Il est donc proposé de reprendre ces résultats au budget primitif 2015 du budget annexe de l'UTMV de la CCPR de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 résultat d'investissement excédentaire reporté : 2 453.50 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-Compte 002 résultat de fonctionnement excédentaire reporté : 30.50 €

Adopté à l'unanimité

30- ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2014 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1e) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire
- 2e) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- 3e) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;

Adopté à l'unanimité

31- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CCPR

Didier BAZINET quitte la salle, la présidence de séance est assurée par Jean-Marcel BEAU

La présentation de notre compte administratif peut se résumer ainsi :

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		199 454.51	787 804.32		787 804.32	199 454.51
Opérations de l'exercice	11 271 025.38	11 901 339.85	1 110 524.07	1 505 948.16	12 381 549.45	13 407 288.01
TOTAUX	11 271 025.38	12 100 794.36	1 898 328.39	1 505 948.16	13 169 353.77	13 606 742.52
Résultats de clôture		829 768.98	392 380.23			437 388.75
Restes à réaliser			274 451.00	319 963.00	274 451.00	319 963.00
TOTAUX CUMULES	11 271 025.38	12 100 794.36	2 172 779.39	1 825 911.16	13 443 804.77	13 926 705.52
RESULTATS DEFINITIFS		829 768.98	346 868.23			482 900.75

Cette présentation étant faite, je vous propose mes chers collègues :

- De constater aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- D'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

32- AFFECTATION DU RESULTAT CONCERNANT LE BUDGET PRINCIPAL DE LA CCPR

Il convient de reprendre dans le budget principal 2015 de la CCPR, les résultats cumulés suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- compte 001 résultat d'investissement reporté : 346 868.23 €
- compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 346 868.23 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-Compte 002 résultat de fonctionnement reporté : 482 900.75 €

Il convient cependant d'amener une variation à ces montants car l'affectation du résultat va englober également la reprise du résultat du budget annexe Transports scolaire mais aussi le report du SIAS du verteillacois de 2013 ainsi que la reprise de trésorerie 2014 de l'association Los Goissons.

Cela signifie les éléments suivants :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Reprise du budget annexe clôturé Transports Scolaire	17,61 €	8 399,16 €
Reprise résultat 2013 SIAS Verteillacois	1 767,24 €	
Reprise de Trésorerie 2014 Association Los Goissons	21 618,44 €	

Il est donc proposé de reprendre ces résultats au budget primitif 2015 du budget principal de la CCPR de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-compte 001 résultat d'investissement reporté : 338 469.07 €

-compte 1068 excédent de fonctionnement affecté : 338 469.07 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-Compte 002 résultat de fonctionnement reporté : 514 703.20 €

Adopté à l'unanimité

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ANNEXE 1)

La présentation du document des orientations budgétaires est faite par le Vice-Président délégué aux finances

Patrice FAVARD intervient et constate que le contexte est tendu sur le plan budgétaire. Il craint que la baisse des dotations de l'Etat ne réduise le volume des investissements des collectivités et donc de l'activité pour les entreprises. Il forme le vœu qu'une baisse même très minime des impôts locaux puisse être proposée.

Didier Bazinet précise que sa volonté est de maintenir dans la mesure du possible les taux de la fiscalité de la CCPR. Il note que les finances de l'Etat se sont dégradées année après année et que la réduction du déficit public est un objectif difficilement contestable. Pour la CCPR, il souligne que des efforts de gestion ont été faits comme en témoigne les différents comptes administratifs. Il rappelle que le premier budget de la CCPR a été établi avec des charges nouvelles comme les TAP. Il questionne pour savoir comment développer le territoire. Il faudra investir pour ne pas que l'on reproche à la CCPR de ne faire que du fonctionnement. Il évoque le cas particulier des 30 écoles avec des menaces de fermeture et précise que les agents devront être mobiles. Il faut tout faire pour maîtriser nos dépenses ,

il évoque la réalisation d'un audit pour faire des économie avec des charges de fonctionnement importantes sur nos trois pôles ...

Rémy TERRIENNE juge que les transferts de compétence doivent s'accompagner d'un transfert de moyen et d'une baisse de la fiscalité des communes.

Patrice FAVARD : rend compte de la décision en 2014 du conseil municipal de Ribérac de réduire sa fiscalité sur les taux ménages.

Philippe DUBOURG évoquant les attributions de compensation regrette que le régime du droit commun n'ait pas été retenu et Daniel VILLEDARY relève que si le droit commun avait été retenu l'incidence pour sa commune aurait été bien différente.

Patrick LACHAUD : regrette que le travail au niveau de la CLECT n'ait pas été mieux élaboré, par manque de temps et de connaissances. Il souhaite connaître également la position de la CCPR en matière d'investissements. Il lui est répondu que cela sera évoqué au prochain bureau.

Didier Bazinet admet que l'on n'a pas assez travaillé sur l'évaluation des charges transférée et qu'il faut anticiper davantage et peut-être redéfinir les évaluations de charges.

Jean-Marcel BEAU rappelle que sur les charges transférées, des simulations de fiscalité ont été faites pour les communes et les chiffres ont été fournis aux communes.

Hervé DE VILMORIN s'interroge sur le financement par la CCPR de l'assainissement collectif.

Jeannik NADAL constate qu'au regard de la loi Notre, il s'agira d'une compétence communautaire.

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

33- ADOPTION DES TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR 2015

Rapporteur : Gérard SENRENT

Depuis le 1er janvier 2015, les nouvelles dispositions sont désormais entrées en vigueur. Les communes ou groupements de communes peuvent désormais délibérer selon le nouveau dispositif.

Les Principales modifications

- ⇒ Modification du barème avec la création de nouvelles catégories et de nouvelles fourchettes de tarifs :
 - Création d'une catégorie "Chambres d'hôtes" : uniquement entre 0,20 € à 0,75 €. Les pratiques actuelles consistant à associer les chambres d'hôtes à une catégorie d'hébergement avec un niveau de classement ont été déclarées illégales lors du débat car sans assise juridique ;
 - Création d'une catégorie « Emplacement dans les aires de camping-cars et des parkings touristiques par tranche de 24 heures » : de 0,20 € à 0,75 € ;
 - La taxation sur les Camping 1 ou 2 étoiles est à changer

- ⇒ Les Exonérations : le régime des exonérations obligatoires a été revu et limité aux 4 cas suivants :
 - tous les mineurs sont désormais exonérés de taxe de séjour;
 - les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ;

- les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire ;

Propositions de tarifs 2015 examinées par le conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme Intercommunal :

Type d'hébergement	Plancher	Plafond	CCPR	Avec Taxe Ad
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.65	4.00	-	-
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.65	3.00	-	-
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.65	2.25	0.65	<i>0.72</i>
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.50	1.50	0.50	<i>0.55</i>
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.30	0.90	0.40	<i>0.44</i>
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, formules d'hébergement "bed and breakfast" , emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.20	0.75	0.30	<i>0.33</i>
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0.20	0.75	0.30	<i>0.33</i>
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0.20	0.75	0.30	<i>0.33</i>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.20	0.55	0.30	<i>0.33</i>
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0.20		0.20	<i>0.22</i>

Adopté à l'unanimité

34- RESTAURATION DU FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE DES TOURBIERES DE VENDOIRE : RESTAURATION DE LA DIGUE : CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Rapporteur : Alain TRICOIRE

Dans le cadre du Programme de restauration de la digue et des ouvrages annexes sur le site des tourbières de Venduire, la Communauté de Communes du Pays Ribéracois sollicite le partenariat du SRB Dronne, dont la compétence est la gestion, la protection des cours d'eau et des milieux aquatiques.

Une convention doit préciser les modalités pratiques de ce partenariat qui a pour objet d'utiliser les compétences techniques du SRB Dronne, reconnu partenaire privilégié de ce programme, en qualité d'Assistant au Maître d'Ouvrage

Le SRB Dronne, pour l'assistance technique au maître d'ouvrage (partie suivi des travaux) affectera son équipe de techniciens de rivières pour l'équivalent de 12 jours cumulés d'un agent.

Pour l'exercice de sa mission, le SRB Dronne percevra une rémunération comprenant tous les frais occasionnés par sa mission, et correspondant au coût journalier d'un technicien de rivière de 250 €/jour. Une estimation du coût de ses interventions s'élève à 3000 € (trois mille euros). Si le budget prévu devait être dépassé, les parties se concerteront, soit pour réduire le périmètre de la mission, soit pour convenir du montant à prévoir pour le dépassement.

Il est donc demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention AMO avec le SRB Dronne pour la restauration de la digue des Tourbières de Venduire dont les travaux sont programmés à compter du 14 septembre 2015.

Adopté à l'unanimité

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT POUR REGULARISER LA SITUATION

Rapporteur : Jeannik NADAL

Par délibération n° 2014/217 le conseil communautaire avait adopté la création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 4.89 h /hebdomadaire en CDI suite au transfert d'un agent de la commune de Saint Sulpice de Roumagnac dans le cadre de la compétence « école » et qui était mis à disposition de la Communauté de Communes pour l'année 2014

Or le temps de travail est de 5h33 et il convient d'annuler la délibération susvisée et de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 5.33h /hebdomadaire en CDI

Adopté à l'unanimité

Question diverse :

Rémy Terrienne évoque r les suppressions de classe sur 4 RPI et juge la situation préoccupante, Il dit que c'est un dossier sur lequel on doit se concentrer rapidement pour évoquer l'organisation scolaire territoriale.

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 21h00

